

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2022 A ALISE STE REINE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POINTAGE DES CLUBS PRESENTS VERIFICATION DES POUVOIRS

Membres du Comité Directeur :

Présents : Mmes STORNO P – TILLOL P - MM. AUCAIGNE P – AZZOUN F - BRUNEL N – DEGAND F - DURAND D – DUPIN Y - EL IDRISSE M – FAORO P - GUYON D - THIBERT J – VALOT N

Absents Excusés : Mme MOITON - MM. ABBEY J – BOTTOU YB – MEROT B - PAGANT JM

Assistent : MM. GONDELLIER JF, Représentant le Président de la LBFCF – M. NAGEOTTE – M. FROT, CD21

CLUBS PRESENTS

Clubs libres

CLUBS PRESENTS : FCAB – AISEREY IZEURE – AS BEAUNE – BLIGNY – BRAZEY – CESSY - CHAMESSON – UCCF – CHENOVE – CHEVIGNY ST SR – SAULON CORCELLES – F C CORGOLOIN LADOIX – DAIX - DIJON ASFO – DIJON ASPTT – DIJON POUSSOTS - DFCO – DIJON ULFE – DIJON DINAMO – DIJON MAHORAI – JDF 21 – USCD - FAUVERNEY – UFCO – GENLIS - TART LE HAUT VARANGES - GEVREY - LACANCHE – LONGCHAMP – CHAMPDOTRE LONGEAULT – MANLAY - MEURSAULT– FC VINGEANNE – NEUILLY CRIMOLOIS SENNECEY - OUGES – PERRIGNY LES DIJON – PLOMBIERES – FC MPL – POUILLY EN AUXOIS – QUETIGNY – ESVO – RUFFEY STE MARIE - VAL DE NORGE – SACRIBAIN - ES MORVANDELLE - US SAVIGNY LES BEAUNE – IS SELONGEY – USSE – SOMBERNON GISSEY– ST EUPHRONE – ST JEAN DE LOSNE - ST REMY – TIL CHATEL – TILLES FC – TOUILLON - MVF – CCOF – VILLERS LES POTS – VITTEAUX - VOUGEOT

CLUBS REPRESENTES : DIJON UNIVERSITE CLUB – ECHENON - FENAY – MAGNIEN - MAREY – MARSANNAY – MONTIGNY SUR AUBE

CLUBS ABSENTS : AHUY – AUXONNE - BELAN - EF BEAUNOISE – SPARTAK BRESSEY – CREPAND - DIJON GRESILLES FC– ASDDOM - DIJON AFRIQUE – DIJON TOISON D'OR – FONTAINE LES DIJON – LES MAILLYS (Inactif) – LONGVIC – NOLAY - POUILLY BESISKAS – MAGNY - MERCEUIL – NOLAY - REMILLY - EF VILLAGES – SEURRE - ST APOLLINAIRE – CF TALANT – TALMAY – TILLENAY.

ABSENT EXCUSE CAS DE FORCE MAJEUR : PRECY.

FOOTBALL DIVERSIFIE

Clubs Foot Entreprise

CLUBS PRESENTS : ENSEIGNANTS – ASPTT DIJON

CLUBS REPRESENTES : MUNICIPAUX DIJON

CLUBS ABSENTS : GROUPAMA – MUNICIPAUX CHENOVE – LA CHARTREUSE - JURISTES

Clubs Futsal

CLUB PRESENT : FUTSAL DIJON METROPOLE.

CLUB ABSENT : FC DIJON CLENAY VAL DE NORGE.

Monsieur THIBERT Jérôme annonçant le quorum et déclarant l'assemblée générale ordinaire ouverte

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 102 disposant de 561 voix + 18 membres de CD

Nombre de membres présents ou représentés : 69 disposant de 386 voix + 13 Membres.

Le quorum étant atteint l'Assemblée Générale ordinaire peut valablement délibérer.

MOT D'ACCUEIL DE :

Mr Frot Marc représentant le conseil départemental côté d'or – Pr2sident du MuséoParc d'Alise Ste Reine

Excusée Mme LOUIS Catherine, Vice-Présidente du CD21

INTERVENTIONS

La parole est donnée à :

- Présentation du club de MVF faite par Monsieur PERROT, Président du club.
- Présentation du club de CCOF faite par Monsieur GUYON, Président du club.

Intervention de Daniel DURAND, Président

Chers ami(e)s,

Lors de la dernière AG de Quetigny en octobre, je vous avais fait part de ma déception sur la saison 2020/2021 perturbée par la COVID.

Même si la saison écoulée n'a pas été des plus simples avec l'épisode des Pass sanitaires puis de la crise internationale nous avons pu ensemble et avec votre concours aller au terme de nos championnats seniors et jeunes ainsi que pour nos coupes.

Merci à tous pour votre engagement et votre résilience face aux aléas subis cette saison.

Tout n'est pas réglé, il faudra surement faire preuve à nouveau de prudence face à ce virus tenace mais nous allons positiver.

Cette soirée traditionnellement consacrée aux récompenses commencera par quelques textes que nous n'avions pas pu vous proposer en octobre.

Malheureusement je suis obligé de commencer par les choses qui fâchent.

Je suis persuadé que l'immense majorité d'entre vous présents ce soir êtes étrangers à toutes les incivilités et agressions en hausse que nous avons connus sur quelques terrains de Côte d'Or.

Les différentes commissions de District et de Ligue ont répondu en protégeant nos arbitres ainsi que nos dirigeants bénévoles et nos licenciés.

Dans nos différents échanges, La crise sanitaire et les 18 mois d'inactivité sont souvent tenus pour responsables des comportements sur et en dehors des terrains.
Force est de constater que notre société évolue tout comme notre football.

La convivialité et l'envie de se retrouver autour du ballon semble avoir disparu sur certains matchs, heureusement c'est une minorité parmi les centaines de matchs disputés sur notre territoire.

Avec 14 620 licenciés nous avons retrouvé nos effectifs d'avant COVID.
Certes il vous faut plus de licenciés pour assurer chaque rencontre du week-end, nous l'avons constaté sur les derniers matchs de la saison où nous avons enregistré quelques forfaits inhabituels.

Au chapitre des bonnes nouvelles la Fédération Française a décidé la mise en place de bons carburants pour soutenir le football amateur à hauteur de 2M€.
Ces bons seront fournis en septembre aux clubs ayant des jeunes de U6 à U18, cela devrait représenter environ 200€ par clubs.

Vous avez certainement eu connaissance de la circulaire concernant la réduction du nombre de mutations à 4 chez les jeunes.
Certains diront que c'est une fausse bonne idée, toujours est-il que ce nouveau texte est à l'initiative du collège des Présidents de District pour réduire les mouvements des jeunes sur certaines catégories qui malheureusement en changeant de clubs peuvent jouer au même niveau sans connaître de progression sportive voir rester sur le banc des remplaçants.

Comme je suis sur la partie technique et sportive, je tiens à remercier Peggy et Jordan pour leur travail auprès de clubs Côte d'Oriens sur le label et le PEF.

Le travail technique en District est à la base du football, il faut à la fois travailler sur l'animation des pratiques pour tous les clubs tout en permettant à travers le PPF la détection et l'éclosion de nouveaux talents nécessaires au football de haut niveau.

Je profite de cette assemblée pour renouveler notre appel à candidatures pour participer à la vie de nos commissions.
Ces commissions peuvent se dérouler en visio, n'hésitez pas à venir renforcer notre instance pour que vive la pluralité dans notre District.

Je renouvelle mes remerciements à nos salariés, Agnès, Delphine et Keryann pour leur implication dans la gestion quotidienne, merci à tous nos bénévoles siégeant dans nos diverses commissions et bien sur un grand merci aux élus du Comité Directeur toujours très engagés dans la conduite de nos projets.

J'en profite pour saluer la présence de Jean François GONDELLIER représentant la Ligue Bourgogne Franche Comté ainsi que celle de Michel NAGEOTTE notre Président d'honneur.
Merci au Conseil Départemental pour son accompagnement dans notre projet 100% éducateurs sur notre territoire, Catherine LOUIS partenaire du projet devrait d'ailleurs nous rejoindre au cours de la soirée.
Merci à Bernard TERMELET président du CDOS pour sa présence.
- merci à nos partenaires et à toutes celles, tous ceux qui concourent de près, de loin à rendre le football en Côte d'Or plus attractif, plus fort et plus ambitieux.

Pour conclure, je retiens une chose parmi d'autres : c'est en étant accessibles, disponibles, proches de vous, efficaces le plus souvent possible, qu'on est en train de faire progresser notre football en vous emmenant vers de nouveaux projets.

Merci, pour le vibrant hommage aux personnes qui nous ont quittés cette saison et pour lesquels je vous propose un temps d'applaudissements afin d'honorer leur mémoire et de se souvenir d'eux.

Merci et bonne AG à toutes et tous.

VŒUX N° 1

ADOPTION DU PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE DU 23/10/2021 A QUETIGNY

Vote

Pour : 325 voix (85.08%)

Contre : 22 voix (5.76%)

Abstention : 35 voix (9.16%)

Le Procès-verbal est adopté

Pourcentage pour que les vœux de l'Assemblée Ordinaire soient adoptés 50.01%

Aucune remarque n'étant formulée par l'Assemblée, le PV de l'AG est adopté à l'unanimité.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 102 disposant de 561 voix + 18 membres de CD

Nombre de membres présents ou représentés : 69 disposant de 386 voix + 13 Membres.

Le quorum étant atteint l'Assemblée Générale Extra Ordinaire peut valablement délibérer

Pourcentage pour que les nouveaux textes des Statuts soient adoptés 66.01%

L'assemblée générale est ouverte par M. BRUNEL, Secrétaire Général

MODIFICATIONS DES STATUTS

Vote N°2

Article 12.4 Attributions

L'Assemblée Générale est compétente pour :

- élire le Président du District dans les conditions visées à l'article 15 ;
- élire et révoquer les membres du Comité de Direction dans les conditions visées à l'article 13
- Élire la délégation des représentants des Clubs à l'assemblée générale de la Ligue dans les conditions visées à l'article 12.5.6
- Entendre, discuter et approuver les rapports sur la gestion du Comité de Direction et sur la situation morale et financière du District ;
- approuver les comptes de l'exercice clos au 30 juin de chaque année et voter le budget de l'exercice suivant
- Désigner pour six (6) saisons un Commissaire aux Comptes et un suppléant choisis sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du Code de Commerce ;
- décider des emprunts excédant la gestion courante ;
- ~~adopter et modifier les textes du District tels que notamment les Statuts, le Règlement Intérieur, et ses différents règlements ;~~
- ~~statuer, sur proposition du Comité de Direction, sur tous les règlements relatifs à ses compétitions ;~~
- Adopter et modifier les textes du District.
- A l'exception des Statuts et du Règlement Intérieur qui relèvent de son ressort exclusif, l'Assemblée Générale délègue au Comité de Direction sa compétence pour l'adoption et la modification des

Règlements des compétitions départementales Féminines, Foot Animation, Foot Loisir et Futsal.

- et plus généralement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Il est précisé que les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux aliénations des biens immobiliers dépendant de la dotation et à la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Exécutif de la FFF.

VOTE

Pour : 249 voix (65.18%)

Contre : 54 voix (14.14%)

Abstention : 79 voix (20.68%)

Modification rejetée – Statut Quo

VOTE NUMERO 3

12.5 Fonctionnement

12.5.1 Convocation

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Président du District, à la demande du Comité de Direction ou du quart des représentants des Clubs membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le quart des voix.

Les membres de l'Assemblée Générale sont convoqués individuellement, par voie postale ou électronique, quinze (15) jours au moins avant la date de l'Assemblée et reçoivent dans le même délai l'ordre du jour, ainsi que tous les documents s'y référant (ou l'accès pour consulter en ligne lesdits documents).

L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication. Dans le cas d'une Assemblée Générale dématérialisée, la participation des membres à valeur de présence et un système de vote en ligne est mise en place.

Option 1 : Par exception à l'article 12.3 des présents statuts, le fait de donner pouvoir à un autre club est interdit lors d'une A.G. dématérialisée, mais il reste néanmoins possible au Président du Club de donner mandat à tout licencié de son club afin qu'il le représente.

Option 2 : Lors d'une A.G. dématérialisée, un seul et unique pouvoir donné à un autre club est autorisé.

VOTE

Option 1 : 285 voix (77.45%)

Option 2 : 45 voix (12.23%)

Abstention : 38 voix (10.33%)

L'option N°1 adopté et mis en application au 1^{er} Juillet 2022

VOTE N°4

Article 13 - Comité de Direction

13.1 Composition

Le Comité de Direction est composé ~~de vingt et un (21) membres.~~
Le Comité de Direction est composé de dix sept (17) membres.

Il comprend parmi ses membres :

- un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a),
- un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b),
- une femme,
- un médecin,
- ~~17 autres membres~~
- 13 autres membres

VOTE

Pour : 313 voix (84.82%)

Contre : 15 voix (4.07%)

Abstention : 41 voix (11.11%)

Texte adopté et mis en application au 1^{er} Juillet 2022

M. BRUNEL N. déclare l'Assemblée générale extraordinaire close et la reprise de l'Assemblée Générale Ordinaire

VŒUX DU COMITE DIRECTEUR ET DES CLUBS

VŒUX DU COMITE DIRECTEUR

VOTE N°5 - REGLEMENT ANTI-FRAUDE

TITRE 3 – DISCIPLINE – ANTI FRAUDE - ETHIQUE

Chapitre 1 - Règlement Anti-Fraude

→ Adopté par les AG 98 et 99.

→ Suite à réserves, contrôles et autres moyens d'investigation des cas de

- ~~Fraude sur l'identité de joueurs ou de dirigeants,~~
- ~~Falsification concernant l'obtention ou l'utilisation des licences,~~
- ~~Falsification de feuilles de matches.~~

~~L'équipe considérée du club fautif sera classée dernière de son championnat étant entendu que cette sanction pourra entraîner la rétrogradation des équipes immédiatement inférieures.~~

Chapitre 1 – Règlement anti-Fraude

Le texte ci-dessous remplace intégralement le texte en place dans l'actuel règlement.

De plus en plus de cas de fraudes d'identité ont été jugés par nos commissions.

Les sanctions sont certes lourdes (en particulier financièrement) mais elles ne semblent pas, malgré les possibilités offertes par l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et des Règlements Disciplinares,

être suffisamment dissuasives sur le plan sportif alors que ces faits de fraudes d'identité mettent gravement en péril nos compétitions.

Il convient donc de préciser et de renforcer ces sanctions liées aux règlements F.F.F. par le texte suivant ; qui viendra en complément des mesures contre la violence adoptée par l'Assemblée Générale des clubs du District de Côte d'Or.

Pour toute fraude avérée sur l'identité d'un joueur figurant sur une feuille de match c'est à dire :

- fausse licence,
- joueur jouant avec la licence d'un autre joueur,
- joueur jouant avec une pièce d'identité fausse ou qui n'est pas la sienne,

L'équipe sera mise hors compétitions.

Le ou les dirigeant (s) et/ou le ou les joueur (s) fautifs, (joueur fraudeur, joueur "prêtant" son identité, dirigeant responsable, entraîneur, capitaine, Président du club,...) pourront être suspendus.

S'il s'agit d'un licencié (autre qu'un joueur) figurant sur la feuille de match, la sanction sera match perdu par pénalité -2 points (moins deux points) et retrait de points pouvant aller jusqu'à - 5 points.

Suspension des fautifs, selon leurs responsabilités.

La différence de sanctions entre les 2 cas provient du fait que le risque d'incidence sur le résultat du match est plus élevé s'il s'agit d'un joueur.

Mais, dans les 2 cas, les sanctions sont lourdes car le club, au moins par ses responsables d'équipe, est forcément au courant de la fraude.

Seuls les cas de fraude d'identité isolée, individuelle, où le club (et ses licenciés autres que le fautif) n'ont à l'évidence pas connaissance des faits peuvent échapper à ces sanctions.

Rappel : pour les cas de fraude d'identité, les commissions du District de Côte d'Or peuvent être saisies sur simple lettre conformément à l'article 187 alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF, pour ce qui est des JOUEURS.

VOTE

Pour : 325 voix (85.08%)

Contre : 9 voix (2.36%)

Abstention : 48 voix (12.57%)

Vœux adopté et mis en application au 1^{er} Juillet 2022

VOTE 6 - RELEVÉ DE COMPTE

R – Relevés de compte – Modalités de règlement

Le texte en rouge remplace le deuxième paragraphe dans l'encadré R :

Il est rappelé aux clubs qu'ils ont 30 jours pour effectuer leur versement.

Rappel des dates d'appel de fonds :

- Le 30 octobre

- Le 30 janvier
- Le 30 avril
- Le 30 juin pour le solde
- Passé ce délai de 30 jours, il leur sera adressé une lettre recommandée les mettant en demeure de solder leur compte dans les quinze jours. A défaut d'exécution, l'équipe District « Seniors 1 » du club sera pénalisée de 4 points par journée de championnat, ou exclue de la coupe si un tour est programmé. Cette sanction sera notifiée par Notifoot à l'adresse officielle du club. La sanction sera levée cinq jours après régularisation du compte (cachet de la poste faisant foi).

Les clubs qui n'auraient pas régularisés leur situation dans un délai maximum de 30 jours après notification de leur sanction seront mis hors compétition et considérés forfait général. Les dispositions de l'article 24 des Règlements Généraux de la Ligue leur seront alors appliquées.

Tous les frais de procédure de recouvrement seront imputés aux clubs non en règle.

Un rectificatif est apporté par M. THIBERT J aux clubs lors de l'Assemblée, Il y a il leur sera adressé une lettre recommandée – il faut lire un courrier sera adressé par Notifoot

VOTE

Pour : 276 voix (72.25%)

Contre : 91 voix (23.82%)

Abstention : 15 voix (3.83%)

Vœux adopté et mis en application au 1^{er} Juillet 2022

VOTE 7 - CHAMPIONNATS JEUNES - Voir Annexe 1

Mme TILLOL P, Présidente de la DTD,

Nous avons décidé de revoir les règlements jeunes afin de répondre à 4 principaux objectifs

- Compléter et préciser les règlements actuels qui pouvez laissez place à des questionnements et des difficultés d'application
- Changer les équipes de références afin de prendre en compte les deux générations pouvant participer à un championnat
- Uniformiser l'attribution des points sur toutes les catégories
- Intégrer la possibilité d'ouvrir des championnats intermédiaires U12 U14 U16 pour être prêts quand les clubs de Côte d'Or auront les effectifs correspondants.

VOTE

Pour : 302 voix (80.11%)

Contre : 38 voix (10.08%)

Abstention : 37 voix (9.81%)

Vœux adopté et mis en application au 1^{er} Juillet 2022

VŒUX DES CLUBS

VOTE 8 – STATUT ARBITRAGE

Ruffey Ste Marie :

Equipe D3/D4 :

- * Couvert par un arbitre
- 1 mutation supplémentaire.

*Toute équipe en infraction statut arbitrage interdiction de montée dès la 2ème année.

Le Comité Directeur valide ce vœu et le proposera à la prochaine Assemblée Générale :

« Pour une équipe D3 – D4 couverte par un arbitre (à condition qu'il aura fait son nombre de match minimum) une mutation supplémentaire sera accordée.

La deuxième partie du vœu n'est pas retenue par le Comité Directeur.

VOTE

Pour : 367 voix (96.07%)

Contre : 15 voix (3.93%)

Abstention : 0 voix (0%)

Vœux adopté et mis en application au 1^{er} Juillet 2022

Voeux non-recevables :

J.D.F 21 :

Une plus grande souplesse, dans la possibilité pour une équipe de jeunes U15 U18 de changer de division district et de niveau, afin d'éviter des scores de rugby, ou avoir la possibilité d'évoluer à un niveau supérieur. Si lors des 3 premières rencontres football de sa division en cours.

La formation subie ou gagne par des scores fleuves, monter ou descendre.

Autres variantes / CRÉER LES CONDITIONS éducatives afin de permettre à des clubs de jouer au niveau de leur équipe de jeunes, en proposant une phase éliminatoire de début de saison, composée de 4 ou 5 équipes par groupe, ces conditions sportives étant facultatives !

Dans les faits, les clubs qui possèdent une seule équipe dans une catégorie d'âge une vingtaine de licenciés, sont victimes des plus grandes structures qui n'hésitent pas en cours de saison de faire venir ses meilleurs jeunes dans leurs équipes de niveau supérieur et mettent ainsi en péril l'équité sportive et faisant subir à ses petits clubs, des lourdes défaites, alors que ces mêmes clubs au mois de juillet avaient une équipe compétitive, sachant que les championnats débutent mi-septembre...

Autre solution débiter les compétitions jeunes fin septembre, donnant la possibilité de se désinscrire et de pouvoir jouer dans une division de son niveau.

La COMMISSION SPORTIVE ET DISCIPLINE doit respecter la loi de la République Française sur un match, en cas de COVID ou l'équipe au dernier moment ne pourrait pas présenter une équipe minimum de 8 joueurs, match perdu 3 à 0, d'accord, mais une pénalité de 100 euros me semble hors la loi, pas de sanction financière ! Nous ne pouvons pas faire de championnats commençants fin Septembre.

Les nouveaux règlements Jeunes (qui seront proposés à l'A.G. d'Alise St Reine 2022) permettront aux équipes de changer de niveau entre les deux phases.

Il est important d'inscrire l'équipe de son club à son juste niveau.

DIJON POUSSOTS :

1. Nous souhaitons enlever l'obligation d'avoir une équipe jeune pour pouvoir accéder de la D3 à la D2 (au-delà de ces divisions, nous sommes bien conscients de l'importance d'avoir des jeunes).

2. Ou alors que cette obligation d'avoir une équipe jeune puisse être remplacée/compensée par avoir une équipe féminine (peu importe le niveau, jeunes, séniors, foot à 8 ou à 11) puisque depuis des années, la FFF, la LBFC et le District souhaitent développer le foot féminin, cela "récompenserait" ces clubs.

Vœu non recevable, les obligations d'équipes de jeunes sont une obligation fédérale, nous ne pouvons y déroger.

INTERVENTIONS

M. AUCAIGNE, Trésorier du District

Enchère Maillot DFCO : Fonds récoltés 20 000 € – Des ballons et chasubles ont été remis aux clubs

- Annonce que le prélèvement va être mis en place durant la saison 2022-2023 pour les clubs qui le souhaitent
- Présente les partenaires du District
 - ✓ Fromagerie Delin, l'opération lait sera à nouveau mis en place
 - ✓ Didier Express et Pneus – Avantages sur les pneus et entretien véhicule pour tous les licenciés.
 - ✓ Domaine et Villages : ventes groupées de vins – bière aux associations –
 - ✓ Crédit Agricole, Représenté par Mme CARVALHO : Taux prêt avantageux pour les projets immobiliers pour les licenciés des clubs

Domaine et Villages présentant le concept de leur entreprise. Le bénéfice aux clubs de faire des commandes groupées dans leur club (Domaine et Villages rétrocédera 8% du montant total de la vente groupée)

Intérêts : Obtenir une rétribution suivant le montant de la Commande passée -> 8% pour une commande de 1 000 à 5 000 € Ht et 10 % supérieur à 5 000€

REMISES DES MEDAILLES ET PALMARES SAISON 2021-2022

Remise des Médailles District

Au titre de la CDA

- Michel BOUBAKER, CDA
- Gerard BRULEY, CDA
-

Au titre des Clubs

- Dominique MUNOZ, U.C.C.F.
- Christophe BARBOSA, ST RÉMY
- Manuel RIBEIRO, ST RÉMY
- Gerard DUPUY, FC VINGEANNE
- Alain LAVOCAT, DIJON FCO
- Jacques GHIDINELLI, DIJON FCO
- Felix MATEOS, US SAVIGNY

REMISE MEDAILLES FEDERALES ET CHALLENGE DIRIGEANT par M. GONDELLIER JF

Médaille Argent Fédérale + Challenge Dirigeants	GRANDCHAMP Ghislaine
Challenge Dirigeants	GENTY Marc
Challenge Dirigeants	GIANNINI Eric

Challenge Dirigeants	DA SILVA Serafin
Challenge Dirigeants	VERNEVAUT Marcel
Challenge Dirigeants	FRANCISCO Jésus
Médailles Or Ligue + Argent Fédérale	BILBOT Robert

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

P.E.F AWARD

P. TILLOL et P Seurat

LAURÉATS DES PEF AWARDS 2020-2021

AS BEAUNE
 « MENTION CARRITATIVE »
 « MENTION ENVIRONNEMENT »
 « MENTION CULTURE FOOT »

AS GEVREY CHAMBERTIN
 « MENTION FAIR PLAY »
 « MENTION RÈGLE DU JEU »
 « MENTION ENGAGEMENT CITOYEN »
 « MENTION SANTÉ »

CHEVIGNY ST SAUVEUR
 « MENTION COUP DE COEUR »

FC MPL
 « MENTION ENVERGURE »

ASC ST APOLLINAIRE
 « MENTION INNOVANTE »

LAURÉATS DES PEF AWARDS 2021-2022

AS BEAUNE
 CULTURE FOOT
 FAIR PLAY
 SANTÉ
 « MENTION COUP DE COEUR »
 « MENTION ENVERGURE »

AS GEVREY CHAMBERTIN
 ENGAGEMENT CITOYEN
 ENVIRONNEMENT

ALC LONGVIC
 RÈGLE DU JEU

ASPTT DIJON
 « MENTION INNOVANTE »

LAURÉATS DES PEF AWARDS 2021-2022

AS BEAUNE

CULTURE FOOT
FAIR PLAY
SANTÉ

« MENTION COUP DE CŒUR »

« MENTION ENVERGURE »

AS GEVREY CHAMBERTIN

ENGAGEMENT CITOYEN
ENVIRONNEMENT

ALC LONGVIC

RÈGLE DU JEU

ASPTT DIJON

« MENTION INNOVANTE »

REMISE DE LABEL

LABEL JEUNES

C.L. MARSANNAY



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
2021-2024



A.S. FONTAINE D'OUCHE



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
2021-2024



MONTBARD VENAREY F.



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
2021-2024



A.S. BEAUNE



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
2021-2024



U.S. SEMUR EPOISSES



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
2021-2024



A.S. QUETIGNY



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
2021-2024



<p>A.L.C LONGVIC</p> <p>★ ★  LABEL JEUNES FFF  CRÉDIT AGRICOLE EXCELLENCE 2021-2024</p> 	<p>A.S.C. ST APOLLINAIRE</p> <p>★ ★  LABEL JEUNES FFF  CRÉDIT AGRICOLE EXCELLENCE 2021-2024</p> 
--	---

<p>DIJON F.C.O.</p> <p>★ ★  LABEL JEUNES FFF CRÉDIT AGRICOLE 2021-2024 <small>ELITE</small></p>	
---	--

LABEL EFF

<p>U.S. VILLERS LES POTS</p> <p>★ ★  ÉCOLE FÉMININE DE FOOTBALL ARGENT</p> 	<p>ASPTT DIJON</p> <p>★ ★  ÉCOLE FÉMININE DE FOOTBALL ARGENT</p> 	<p>DIJON UNIVERSITÉ CLUB</p> <p>★ ★  ÉCOLE FÉMININE DE FOOTBALL ARGENT</p> 
<p>ENTENTE FOOTBALL VILLAGE</p> <p>★ ★  ÉCOLE FÉMININE DE FOOTBALL BRONZE</p> 	<p>ASC ST APOLLINAIRE</p> <p>★ ★  ÉCOLE FÉMININE DE FOOTBALL BRONZE</p> 	

PALMARES CHAMPIONNATS

SENIORS

D1 :

GEVREY

D2

A : UCCF 1

B : ST APOLLINAIRE

Vainqueur Poule Finale : ST APOLLINAIRE

D3

A : UCCF 2

B : ASDDOM

C : FC NEUILLY CRIMOLOIS SENNECEY 2

D : ENT PERRIGNY LES DIJON

Vainqueur Poule Finale : ENT PERRIGNY LES DIJON

D4 NIVEAU HAUT

A : AFRIQUE FD

B : CHENOVE

C : POUILLY BESK

Vainqueur Poule Finale : AFRIQUE FD

D4 NIVEAU BAS

A : FCCL 3

B : FCAB 2

Vainqueur Poule Finale : FCCL 3

Féminines

Inter-districts Séniors à 11 : LONGVIC

Foot Diversifié

Foot entreprise : GROUPAMA

FUTSAL Séniors : FUTSAL DIJON METROPOLE

JEUNES

U18 D1 : DAIX 1

U18 D2

A : MEURSAULT

B : UFCO

U18 D3 : FC NEUILLY CRIMOLOIS SENNECEY

U15 D1 : ST APOLLINAIRE

U15 D2

A : GENLIS

B : LONGVIC
C : DAIX

U15 D3 : CHEVIGNY ST SAUVEUR 2

U13 D1

A : MARSANNAY LA COTE
B : ST APOLLINAIRE

U13 D2

A : MEURSAULT
B : FONTAINE LES DIJON 3
C : GRESILLES FC
D : MVF

U13 D3

A : ENT ESVO
B : TALANT CF

INTERVENTIONS INVITES

Madame la Secrétaire Générale du CDOS21

M. GONDELLIER représentant M. FONTENIAUD Président de la Ligue BFC.

7/ CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'ordre du jour étant épuisé le président Daniel DURAND lève la séance à 21h15 et remercie l'ensemble des participants

Le président : D. DURAND

Le Secrétaire de séance : BRUNEL N

